

ABONNEMENT

Un an 18 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 17 SEPTEMBRE

Le Paysan de l'Anjou

Il y a quelques jours, me tombait sous les yeux la traduction d'un livre anglais intitulé *An account of my travels* (Récit de mes voyages) et publié par une infatigable touriste, miss Betham-Edwards, qui a parcouru spécialement tout l'Ouest, la Bretagne, la Vendée, l'Anjou, les départements constituant à ses yeux « la vraie France moderne », et voici l'impression qu'elle a ressentie, le jugement qu'elle porte sur le département de Maine-et-Loire en particulier et sur ses habitants, notamment sur nos paysans :

« Nulle part l'aspect du pays n'a été plus complètement modifié depuis la Révolution ; nulle part le progrès économique et social n'a été plus sensible, et cela même de nos jours. Partout autour de nous, nous constatons l'action d'un puissant génie... Il suffit de rester absent du pays pour quelques années, et les villes et les villages, autrefois familiers, vous sont à peine reconnaissables, tant rapide, tant énorme est le progrès.

« De quelque côté que l'on se tourne, on a la preuve d'une patience et d'un esprit d'entreprise inimaginables. Des portions de lande communale sont, de temps à autre, concédées à des paysans, sous la condition qu'ils les mettront en culture. D'énormes blocs de roches ont été démolis, réduits en morceaux, entre lesquels fleurissent des miniatures de champs de blé, de pommeraies, de potagers. Le paysan angevin n'est pas seulement un Protée ; il y a en lui du Paracelse ; il opère la transmutation en or des matériaux les plus réfractaires. »

Le reproche qu'on adresse quelquefois au paysan français en général c'est d'être avare. Miss Betham-Edwards proteste, montre, dans des familles où le père n'a pu laisser à ses héritiers que de petits lopins de terre, les plus valides des fils abandonnant leur part à leurs frères, sans rien exiger en compensation et s'en allant chercher fortune ailleurs. Ces exemples de désintéressement ne sont pas rares chez nous.

Le cultivateur angevin a une vie libre et digne :

« Si le plus humble d'entre ces paysans, le plus astreint au plus dur labeur, pouvait savoir comment vit son compère anglais, son dégoût serait extrême : et vraiment, louer à autrui, pour 10 ou 12 shellings par semaine, un morceau de terre, habiter un logis d'où l'on peut être expulsé dans les huit jours, n'avoir ni maison, ni champ, ni jardin, ni ressource pour ses vieux jours, voilà un état de choses qui, au cultivateur dont nous parlons, paraît absolument inconcevable, inconciliable avec la simple justice et la civilisation moderne. »

Miss Betham-Edwards constate le goût de nos campagnards pour l'instruction, dès que le rude labeur quotidien lui laisse un moment de répit. Quelle fut sa surprise d'entendre un paysan, dans le fond de l'Anjou (c'était en 1886), lui dire : « J'ai bien regretté la chute de M. Gladstone ; c'est un recul dans votre pays, pour bien des années ! »

« Un autre, un fermier, travaillait plus rude que n'importe quel laboureur d'Angleterre ; sa femme et ses enfants portaient des vêtements très modestes ; mais à poursuivre mon enquête, je découvris qu'il était propriétaire d'un morceau de terre ici, d'un autre morceau là ; qu'il avait de l'argent placé sur la rente ; qu'il pouvait même doter ses filles et assurer à ses fils un petit bien. Le travail excessif n'a point éteint les facultés et les sentiments de cet admirable paysan.

« Une après-midi de dimanche, je le trouvai occupé à ranger une petite bibliothèque créée par son propriétaire au profit de ses voisins moins instruits. C'était touchant de voir avec quel respect, on pourrait dire avec quelle affection, ce fermier maniait les livres destinés à l'instruction et à la récréation de la jeunesse. Sa femme survint pour l'aider et fit

la remarque, un peu dépitée, que les seuls ouvrages en faveur étaient les romans. Il répondit : « On peut apprendre beaucoup dans les romans. »

Les traits de ce genre abondent dans le récit de la voyageuse anglaise, mais il est temps de résumer son opinion, ce qu'elle a pris soin de faire elle-même.

« Deux faits suffissent, et au delà, pour réhabiliter le paysan français et le venger des odieuses imputations des écrivains prétendus réalistes. D'abord c'est l'abnégation incontestable, la clairvoyance, le labeur de ce paysan qui ont libéré le sol français, il y a vingt-deux ans, en ont fait sortir l'ensalvageur. Ensuite, c'est son bon sens infatigable, son sang-froid, son amour de la paix et de la liberté qui, récemment, ont sauvé le pays d'une bande d'ébontés spoliateurs, et qui ont épargné à la France la guerre civile, et à l'Europe, peut-être, une conflagration générale... »

« C'est des rangs des paysans que sont maintenant recrutés ces contingents qui rendront la guerre civile impossible, qui feront pénétrer dans la politique, dans l'enseignement, dans les arts, ces solides qualités qui ont fait de la France rurale l'admiration du monde et, plus d'une fois, sauvé la patrie... Le paysan propriétaire du sol a conquis la plus haute situation dans le pays. Nulle autre classe ne peut se prévaloir d'un tel ascendant social, moral, matériel. Il est l'arbitre reconnu des destinées de la France. »

Par exemple, voici où nous ne sommes plus tout à fait d'accord avec miss Betham-Edwards. Le jour où elle écrivit les lignes suivantes, elle avait oublié son binocle, à moins qu'elle n'ait jamais traversé les rues de Saumur un samedi et un lundi soirs. C'est, du reste, la seule contradiction qu'il soit possible d'opposer à son flateur et cependant véridique récit :

« Pendant les semaines passées dans ce pays, je n'ai jamais vu d'ivrogne. Les habitants accomplissent gaiement leur tâche du jour sans avoir recours au stimulant du cabaret. La principale affaire du garde champêtre est celle d'un crieur de ville. Le crime est excessivement rare. »

Hum ! décidément, il y avait un peu de poussière sur les verres du pince-nez de l'aimable Anglaise. Après cela, peut-être, aux années précédant la récolte de 93, les victimes du vin étaient-elles en nombre infini et inappréciable ? On pourrait, à la rigueur, consulter, sur ce point intéressant, les marchands de vin, les registres de la simple police et ceux de la correctionnelle.

Tout compte fait, j'aime mieux m'en rapporter entièrement à l'opinion de miss Betham.

Manœuvres de la Beauce

Ordre général de la revue de Châteaudun

Châteaudun, le 16 septembre.

Le général directeur des manœuvres vient d'arrêter l'ordre général pour la revue du 20 septembre 1894.

Nous en extrayons les dispositions suivantes :

La revue sera passée le 20 septembre (jeudi), à neuf heures et demie du matin.

Tenue de campagne, gants blancs pour les officiers. Les officiers d'infanterie prendront la tunique.

Les brigades de cavalerie des 4^e et 11^e corps et le 13^e cuirassiers formeront une division provisoire, dont le commandement sera exercé par le général Jeantet, commandant de la 4^e brigade. Toute la cavalerie sera placée sous les ordres du général Baillois.

L'infanterie, les compagnies du génie et la cavalerie n'auront aucune voiture avec elles. L'artillerie n'attellera que ses pièces et caissons.

Le parc aérostatique n'aura que son matériel technique.

Les troupes seront, au préalable, rassemblées dans la formation de la revue :

Le 4^e corps à sept heures trente minutes à l'est de Jallans, au sud du chemin de fer, à la cote 130, face au Nord-Ouest ;

Le 11^e corps, à sept heures quinze minutes, à l'est de Châteaudun, au sud de la route d'Orléans, entre la ferme des Godereaux et les faubourgs de la ville, le front perpendiculaire à la route, et face au Nord-Ouest ;

Les brigades de cavalerie de corps se rassembleront, avec leurs corps d'armée, à la place qui leur sera assignée par le commandant du corps d'armée ; le 13^e cuirassiers avec la 11^e brigade ;

La brigade d'infanterie de marine à la même heure que le 11^e corps, à l'est de la Croix-Rousseau, face au Sud-Ouest.

Les troupes quitteront leur position de rassemblement pour se porter sur l'emplacement qui leur est assigné pour la revue, de manière à être complètement installées à huit heures quarante-cinq.

Tous les militaires qui doivent recevoir une décoration auront été groupés avant la revue, devant la tribune présidentielle.

Après la revue, le 4^e corps se dirigera sur la ferme de Vilsain et le 11^e corps sur la ferme des Godereaux.

Des détachements d'ambulance disposant de voitures seront établis dès huit heures du matin : au nord de Nivouville par les divisions de cavalerie ; aux Neuves-Maisons et à Rochefort par le 4^e corps ; à la Croix-Rousseau par le 11^e corps.

INFORMATIONS

Le testament politique du Comte de Paris

On dit que M. le Comte de Paris a laissé une sorte de testament politique dont la publication avait été ajournée jusqu'après les funérailles.

Ce document a été rapporté à Paris par M. le comte d'Haussonville, qui, en le livrant très prochainement à la publicité, accomplira le dernier acte de la mission dont il s'est fait relever à Stowe.

Le testament de M. le Comte de Paris, conçu en termes fort élevés, contiendrait des adieux très touchants à ses amis et à son pays.

La *Gazette de France* annonce que ce testament sera publié aujourd'hui.

Le bruit courait hier à Rome que le duc d'Orléans tentait ou allait tenter des démarches pour obtenir du Pape une audience particulière.

Un prétendant aux arrêts

Les journaux espagnols disent que le conseil suprême de guerre infligera deux mois d'arrêts au prince François-Marie de Bourbon pour la publication de son manifeste sans autorisation ministérielle.

D'autre part, on affirme que Don Jaime, fils de Don Carlos, va protester contre la lettre du prince François de Bourbon-Castellir, et réclamer son droit au trône de France en prenant lui-même le titre de duc d'Anjou.

Les vendanges dans le Midi

Les affaires traitées ces jours derniers au grand marché des vins dépassent deux cent mille hectolitres en vins nouveaux. Ceux de l'année dernière se trouvent épuisés.

On cote 42 à 43 fr. les Aramoins et 16 à 18 fr. les Alicante-Bouchet.

Les vendanges continuent par un temps très favorable qui permettra un bon rendement.

Fraudes colossales

Jeudi prochain viendra devant le tribunal correctionnel de Dunkerque un gros procès de fraudes. L'affaire, qui remonte à dix-huit mois, a été soumise à l'instruction depuis l'année dernière. Vingt prévenus, cultivateurs, briquetiers, épiciers, négociants, etc., de Bergues, Hazebrouck, Saint-Omer, Arras, Dieppe sont cités. Ils constituaient une association qui importait des quantités énormes de tabac, café, poivre ; les fraudes se sont produites de janvier 1891 à janvier 1893.

La douane se porte partie civile pour un million.

Incendies de forêts en Algérie

Les incendies de forêts continuent dans toute la région de Bône, en Tunisie, à La Calle, à Philippeville, à Jemmapes, à Taher, à Guelma, à Elmillia et au Taf.

C'est donc la plus grande partie des massifs forestiers qui sont en feu.

Malfaiteurs masqués. — Un massacre de moutons

Près de Parachute, dans le Colorado (Etats-Unis), une bande de cowboys masqués a tué à coups de fusil, à coups de couteaux et de bâtons 2,200 moutons appartenant à un propriétaire.

2,000 autres moutons ont été jetés par eux dans un précipice.

Ces individus ont donné comme raison de leur méfait le dommage causé par les moutons aux pâturages du gros bétail.

Les propriétaires se sont mis à la poursuite des malfaiteurs pour les pendre aussitôt pris.

L'anarchie dans l'armée allemande

Lors du séjour de l'empereur à Marienbourg, pendant les grandes manœuvres, on a découvert dans plusieurs endroits des placards anarchistes.

A la suite de l'enquête, tous les soldats appartenant au 15^e corps ayant le nom de Kowalski ont été arrêtés. Quarante hommes ont été envoyés sous forte escorte dans la prison militaire.

CHINE ET JAPON

Toujours mêmes contradictions

On mande de Séoul à la date du 15 septembre que les colonnes japonaises avancent toujours. Celle de Gen-San attaqua une forte position chinoise à Sing-Tchuen : les Chinois, mis en déroute, furent poursuivis pendant plusieurs milles ; il y a eu de fortes pertes des deux côtés. La colonne de Houang-Yu força un escadron chinois à se replier précipitamment vers Ping-Yang ; grosses pertes également des deux côtés. Enfin, la colonne de Chung-Ho a engagé des petites escarmouches seulement avec l'ennemi, qui continue à se retirer sur le corps principal.

La colonne de Houang-Yu a déjà traversé le fleuve Tatong, pour opérer sur le flanc droit des Chinois. Le maréchal comte Yamagata est arrivé pour prendre le commandement en chef des Japonais.

A Shanghai, six survivants du transport

chinois Chean, perdu dans la passe de Che-Tung, sont arrivés: ils rapportent que 200 Chinois se sont noyés, beaucoup ont sauté par dessus bord.

D'autre part, on télégraphie de Shanghai au *Times*, d'après des avis reçus à Tientsin, que dans la nuit du 12 les Japonais ont essayé de surprendre le campement chinois près de Ping-Yang, et qu'ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

Les navires japonais ont recommencé à croiser dans le golfe du Petchili.

TONKIN

Le fort de Phan-dinh-Phung, dans le Dai-Ham, a été pris le 5 au matin à coups de canon-revolver. Les rebelles avaient aussi du canon.

Position et défenses exceptionnelles; tranchées étagées jusqu'au sommet; nombreuses redoutes; le moindre semblant de trouées ou de clairière était garni de petit piquets et de défenses excessives.

MM. Samaran et Rallier du Baty ont escadé et pu prendre les défenses du flanc: il leur a fallu douze heures pour faire un kilomètre. Les rebelles ont fui dans la forêt, abandonnant leurs maisons très bien construites et leurs magasins pleins de riz, de moc-man, de poissons, d'opium; la position attaquée de front aurait été imprenable. L'ennemi a pu emporter ou dissimuler ses morts et ses blessés.

On a trouvé une centaine de têtes coupées.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 17 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 15°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 13°
Midi,	767 m/m	au-dessus 21°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 8°

SAUMUR

Accident à l'assemblée de Fenet

Hier soir, à l'assemblée de Fenet, un jeune F..., qui était chez des parents, a reçu, dans la figure, un coup de pistolet chargé à poudre et tiré involontairement par un sieur B..., employé à la fête, qui devait donner le signal du jeu dit « le Baptême des lanciers ». La blessure de l'enfant ne présente aucune gravité.

Accident aux Trois-Maisons

On nous rapporte — et nous reproduisons le fait sous toutes réserves — qu'un garçon de ferme du nom de Constant, employé chez M^{me} Robineau, est tombé d'un paillet sur lequel il était monté et s'est brisé les deux bras.

Répartition du contingent

Le ministre de la guerre vient de décider que la répartition du contingent ne serait connue que cinq jours seulement avant le départ habituel de la classe.

Cette mesure a pour but de soustraire autant que possible les autorités militaires, les bureaux et le ministre lui-même aux nombreuses sollicitations dont ils sont l'objet, chaque année, pour les changements d'affectation.

Engagements dans la cavalerie

Cette année encore, la cavalerie ne recevra pas d'engagés de trois ans. Les régiments des autres armes en incorporeront cinq chacun pendant le quatrième trimestre. Les bataillons de chasseurs et d'artillerie pourront accepter trois engagés par corps.

Les engagés de quatre et cinq ans continuent à être admis sans limitation de nombre, dans les régiments de leur choix.

A la mémoire du Lieutenant Menou

Il y aura bientôt deux ans, nous avons eu la douleur d'enregistrer la mort au Dahomey de notre compatriote, le jeune lieutenant Menou.

Après le service qui eut lieu aux Rosiers, son pays natal, il avait été question d'ouvrir une souscription pour élever un monument dans cette localité à la mémoire du lieutenant Menou.

Depuis, nous n'avons plus entendu parler de ce projet.

L'abnégation et le dévouement dont fit preuve le lieutenant Menou, que la Société fraternelle des Anciens Militaires n'a pas oublié, mérite bien cependant un suprême témoignage d'estime de la part de ses concitoyens.

Bulletin théâtral

M. Giraud, directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, a soumis à M. le Maire d'Angers le tableau de sa troupe pour la saison théâtrale 1894-95.

Cette troupe, paraît-il, comprend d'excellents sujets. M. Giraud n'a rien ménagé pour être agréable au public.

Nous donnerons très prochainement la liste des artistes engagés.

MONTREUIL-BELLAY

L'assemblée de la Saint-Lubin

Fête superbe, assistants plus nombreux que jamais, et vin hors ligne. On s'est amusé comme plusieurs tas de petites folles; on a ri pis que des enfants; et on s'est joué des niches fabuleuses. Le saltimbanque pullulait et on voyait, sur le Mail, un cirque très présentable. L'heure du retour a sonné beaucoup trop tôt pour les nombreux Saumurois qui semblaient avoir pris d'assaut la ville de Montreuil.

A 2 heures 1/2 commençaient les courses vélocipédiques dont voici les résultats:

Première Course: Amateurs de Montreuil. — Distance, 3,500 mètres.

1^{er} prix, 15 fr.; 2^e, 10 fr.; 3^e, 5 fr. — Partants, 6. — Durée du trajet, 7 minutes.

4^e, Callard fils; 2^e, Chevalier; 3^e, Thauron.

Deuxième Course: Internationale pour tous coureurs. — Distance, 3,500 mètres. — 8 partants.

1^{er} prix, 20 fr.; 2^e, 10 fr.

Robert Amy (5 minutes), 1^{er} de deux longueurs; 2^e, Guéneau, de Saumur; 3^e, Ribaudéau, de Doué-la-Fontaine.

Troisième Course: Pour tous les coureurs ayant fourni le parcours entier dans l'une des deux premières courses et n'ayant rien gagné. — Même distance.

1^{er} prix, 20 fr.; 2^e, 8 fr.; 3^e, 6 fr.; 4^e, 4 fr.

Durée du trajet, 5 m. 22".

4^e, Mancet, de Thouars; 2^e, Gaborit, de Doué-la-Fontaine; 3^e, Ribaudéau, de Doué; 4^e, Coquelin, de Loudun.

Les courses terminées, on a visité scrupuleusement toutes les tentes des marchands de vin (un point d'excellence à Martineau) et goûté les galettes, en attendant l'instant solennel du dîner.

A 8 heures, concert par la Musique municipale de Montreuil; programme de choix, exécution très satisfaisante. Puis, vint le feu d'artifice, peut-être un peu modeste. Enfin, n'importe. A 9 heures 1/2, nous remontions, non sans regret, dans le wagon du retour, après avoir levé, à la gare, un dernier verre en l'honneur des organisateurs de la fête, et des excellents amis G..., T... et J..., que nous retrouverons prochainement.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Tentative de vol

Jeudi dernier, M. Berger, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place, se rendait, avec M^{me} Berger, au marché de Longué. Au retour, ils trouvèrent fracturé un barreau de leur croisée, les armoires ouvertes, le linge et les tiroirs jetés à terre; mais rien ne manquait. Les voleurs cherchaient probablement l'argent que les époux Berger avaient emporté avec eux.

On soupçonne trois vagabonds vus rôdant à

travers le village, le jour du vol. La gendarmerie s'est mise à la poursuite des rôdeurs sans aucun succès jusqu'à ce moment.

SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES

A débrouiller

La dame Richer, couturière à Saint-Lambert-des-Levées, se plaint d'être journellement insultée par sa voisine M^{me} Goudal, qui, en outre, tient, affirme-t-elle, de mauvais propos sur le compte de la dame Richer. Hier dimanche, cette derrière, rencontrant le sieur Goudal, le pria d'inviter son épouse à interrompre ses attaques. Pour toute réponse, Goudal l'aurait renversée à terre.

Goudal prétend, de son côté, que, harcelé par M^{me} Richer dont il ne pouvait se débarrasser, il la conjurait de le laisser tranquille; que, loin de cesser son bavardage, la couturière lui lança un coup de clé à la figure; à la suite de quoi, il la poussa mais sans violence.

Les témoins entendus diffèrent également d'opinion.

LA FOSSE-DE-TIGNÉ

Nouvel incendie

Samedi soir, vers 10 heures, un second incendie éclatait aux Roches, commune de la Fosse-de-Tigné, chez M. Chateau, déjà sinistré il y a huit jours. M. Chateau et ses voisins essayèrent d'éteindre le feu; mais ils furent contraints de requérir l'aide des gendarmes de Nueil. A trois heures du matin, le danger avait disparu.

D'après M. Chateau, il existait quatre foyers d'incendie distincts et on ne serait pas loin d'attribuer l'accident à la malveillance ou à quelqu'individu dé-équilibré. La perte, évaluée à 2,141 fr. et couverte par une assurance, comprend un hangar, une écurie, des fourrages, une charrette, une voiture, des barriques vides et des instruments de travail.

AUX MANŒUVRES

Huitième journée. Etape de l'Île-Bouchard. Nous avons laissé le 135^e à l'Île-Bouchard, mercredi.

C'est à 6 heures, jeudi, après une nuit troublée par un violent orage, que le régiment s'est mis en marche. Le ciel s'était alors éclairci et la pluie avait cessé.

Ce n'est en réalité qu'à près de 7 heures que le dernier bataillon quittait l'Île-Bouchard, car il fallut un certain temps pour le passage des ponts.

On marche vers Azay-le-Rideau et les deux brigades se rassemblent à deux kilomètres environ de l'Île-Bouchard. A 8 h. 40, la colonne quitte la route d'Azay et s'engage sur celle de Chinon au camp du Ruchard, puis les formations de combats sont prises en vue de Crissay, juste en face les ruines du vieux château.

L'ennemi figuré, deux bataillons environ, occupe les environs de Saint-Epain. Le 135^e va à sa rencontre à travers champs et l'attaque commence à midi moins un quart; elle se termine à la suite d'une charge à la baïonnette à 4 h. 05; puis le 135^e traverse Saint-Epain et fait une grande halte qui commence à 2 heures et se termine à 4 h. 05; toute la division est réunie à cet endroit.

A 4 h. 05, le 135^e reprend la route de Sainte-Maure, localité qui est à huit kilomètres, dans l'ordre suivant: 32^e, 66^e, 77^e et 135^e. Le régiment arrive en vue de Sainte-Maure à 5 h. 45, où il fait une halte de près d'une heure, le cantonnement n'étant pas prêt; enfin, il entre à Sainte-Maure: il est sept heures du soir.

Le général Mourland, souffrant de rhumatismes, c'est le colonel d'Armagnac qui a pris le commandement de la 36^e brigade, et le lieutenant-colonel Triozon celui du 135^e régiment.

Toujours le même nombre de malades, quinze au plus et sans gravité.

Au moment où le régiment est arrêté près du château de Crissay, un réserviste du 135^e tombe d'une attaque d'épilepsie, il est transporté à la voiture d'ambulance; il allait mieux le soir.

La journée a été très fatigante, les routes

étaient complètement détremées, et, à certains endroits, il y avait jusqu'à cinq centimètres de boue; tout le reste de la marche s'est effectué dans les terres labourées, où de grosses motes de terre s'attachaient aux semelles et rendaient la marche très difficile.

A Sainte-Maure, le réveil a sonné vendredi matin à 5 h. 1/2. Aussitôt tout le monde s'est levé, les cuisines en plein air ont été installées et une grande animation régnait par tout le cantonnement.

A 8 heures, toutes les musiques de la division, avec leurs sonneries et batteries, se réunissaient à un endroit dit la Patte-d'Oie, et répétaient ensemble le défilé de la division et la *Marseillaise*.

Des ordres très sévères ont été donnés pour qu'aucun militaire ne sorte de son cantonnement de 11 heures du matin à 2 heures après midi, et il fut recommandé aux hommes de se préparer en vue de la revue de samedi matin.

A 8 heures, le général de Kerhué, commandant le 9^e corps, est signalé, et tout le monde se place devant son cantonnement pour le saluer.

Il arrive en voiture, accompagné de ses officiers d'état-major et jette un coup d'œil sur le cantonnement, répondant aux saluts qui lui sont adressés. Le général passe sans s'arrêter; le clairon du corps de garde sonne au champ.

Le soir, la musique du 135^e a joué sur la place de la Mairie, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2, de fort jolis morceaux.

Celle du 66^e a joué aussi à la même heure, sur la route de Paris à Bordeaux, près de l'hôtel du Cheval-Blanc.

A 5 heures, le général commandant le corps d'armée quitte Sainte-Maure pour se rendre au château de Sepines, à huit kilomètres de distance, où est établi le quartier général.

Aucun ordre pour la journée de samedi n'était encore arrivé à 7 h. 1/2 le soir.

Il a fait un temps splendide toute la journée.

Le général Mourland, en tenue, a écouté une partie du concert du 135^e. Peut-être va-t-il reprendre le commandement de sa brigade, car il paraît moins souffrant.

La ville de Sainte-Maure présentait une animation extraordinaire et, à l'issue des deux concerts, on ne circulait qu'avec une certaine difficulté dans les rues, d'ailleurs assez étroites. C'est un va et vient continuel de militaires riant, s'appelant; d'anciens camarades de régiment se retrouvant.

Les marchands de vins ont fait d'excellentes affaires.

Le coup d'œil de la journée a été très bizarre; ainsi l'on voyait bon nombre de militaires revenant de faire des provisions, qui chargés de lapins, qui de volailles.

Toujours pas de malades, et, après cette journée de repos, tout le monde est plus dispos que jamais. (*Patriote.*)

ANGERS

Le commandant et le capitaine des pompiers

Par arrêté de M. le Président de la République, M. Goujon, capitaine en second à la compagnie des sapeurs-pompiers d'Angers, est nommé commandant de ladite compagnie, et M. Chouanet, lieutenant, est nommé capitaine en second, en remplacement de M. Goujon.

Simple remarque

On a remarqué, sans doute, avant-hier, dit le *Patriote*, que sous la rubrique « Etat Civil » nous n'avons eu à enregistrer ni décès ni naissance.

Voilà plus de douze ans que ce cas ne s'était produit à Angers: néant partout. Journée morte, comme l'on dit au bureau des statistiques de l'état civil, quoique personne ne soit mort ce jour-là, précisément.

Le tour du monde en ballon

M. Maurice Mallet, l'aéronaute bien connu à Saumur, entreprend un tour de France en ballon. Organisée par le *Journal des Voyages* et destinée à servir de modèle à celles qu'exécuteront plus tard les yachts aériens,

cette expédition donnera lieu à des atterris- sages dans les conditions les plus variées et assez fréquents pour que les voyageurs aient tout le temps nécessaire, soit pour se reposer, soit pour se mettre en rapport avec les popula- tions que les caprices du vent leur feront visiter. Des observations scientifiques, desti- nées à faire progresser la science des courants aériens et de la prévision du temps, seront exécutées par M. W. de Fonvielle pendant le cours du voyage.

C'est vendredi dernier, à quatre heures et demie du soir, qu'a eu lieu, à l'usine à gaz de la Vilette, le départ du ballon.

Plus de confetti

Les gens qui aiment à lancer et à recevoir des « confetti » auraient tort d'aller passer le prochain carnaval à Angoulême.

Le maire de cette ville, en effet, ne partage pas le moins du monde leur engouement ni leur enjouement, — dans ce cas particulier, l'un et l'autre se disent.

Ce magistrat, aussi sévère que municipal, a interdit purement et simplement l'usage des « confetti » sur la voie publique.

Et il « motive » ainsi son « arrêté » :

« Leur emploi a donné lieu à des discus- sions et même à des rixes et, de plus, les fami- liarités et les licences que ce jeu entraîne se concilient mal avec le bon goût et la réserve de la population et sont repoussés par nos mœurs. »

État-civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 15 septembre. — Louis Bougreau, champagniseur, a épousé Marie-Louise Four- nier, couturière, tous deux à Saumur.

Le 17. — Eugène-Marie Clénot, voyageur de commerce, a épousé Ernestine Chartrain, couturière, tous deux à Saumur.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Marie-Stanislas-Gaston Ducrocq, représen- tant de commerce, à Paris, et Marie-Amélie Paget, veuve, rentière, à Saumur.

Louis-Victor Boisseau, employé à la Mairie, et Ernestine-Louise-Marie Barbin, couturière, tous deux à Saumur.

Ferdinand-Charles Girard, entrepreneur des pompes funèbres, à Saumur, et Désirée Claveau, sans profession, à Chacé.

Auguste Mouchet, voyageur de commerce, à Saumur, et Marie-Eva Lotte, sans profession, à Mouton (Charente).

Eugène Cocuau, employé au magasin à four- rages, et Désirée Gallais, veuve, sans profession, tous deux à Saumur.

Albert-Jules-Georges Mursch, coupeur tail- leur, et Rachel-Louise Plaçais, couturière, tous deux à Saumur.

Eugène Séchet, cocher, à Saint-Lambert- des-Levées, et Alphonsine Bossy, cuisinière, à Saumur.

Emile Courtillet, militaire, employé à l'ar- çonnerie, à Saumur, et Rosalie-Justine-Marie Alleaume, sans profession, au Coudray-Ma- couard.

Clarmont-Joseph-Louis-André Pichon, élève- officier de cavalerie, à Paris, avant à Saumur, et Antoinette-Henriette-Julie Hennecart, sans profession, à Paris.

NOTICE SUR L'ASSIETTE de la Contribution mobilière

(Suite et fin) — (1)

Le législateur, en faisant assister les répar- titeurs par le contrôleur, paraît aussi avoir voulu les empêcher de mesurer de leurs attri- butions. En effet, une commission peu scru- puleuse, qui réduirait dans une proportion quelconque les fractions imposables des loyers au-dessous de leur valeur réelle, rédui- rait dans la même proportion le contingent de la commune et ferait profiter proportionnelle-

ment la cote de chaque contribuable de cette réduction. Et ce dégrèvement déloyal surchar- gerait proportionnellement les contingents et les cotes individuelles de toutes les autres com- munes du département.

Au contraire, une commission peu soucieuse des intérêts qui lui sont confiés, en surélevant la portion des loyers imposables au-dessus de leur valeur, — tel le cas où elle ne dédui- rait pas, de la totalité de chaque loyer, la por- tion afférente aux objets affranchis de l'im- pôt, — accroîtrait, dans la même proportion, le contingent de la commune et les cotes de ses concitoyens ; et cette surcharge inintelligente ferait profiter d'un dégrèvement inique les contingents et les cotes individuelles des autres communes du département.

L'assistance du contrôleur a pour but, en grande partie, de prévenir cet abus. La loi qui exige sa présence ne dit pas qu'il assiste sim- plement aux séances, mais qu'il assiste les ré- partiteurs. Ce n'est donc pas un rôle purement passif qu'elle lui donne à remplir, c'est une mission qu'elle lui confie. Cette mission, c'est de représenter, au sein de la commission, les intérêts de tous les absents : des contri- buables de la commune et de ceux des autres communes du département et même de l'État.

On objecte quelquefois que, dans cette ques- tion l'intérêt de l'État n'est pas en jeu, parce que le contingent départemental est toujours recouvré intégralement ; qu'il importe peu à ses agents qu'il soit acquitté dans telle ou telle proportion, par telle ou telle commune et par tel ou tel contribuable. C'est une erreur. In- dépendamment du devoir qui incombe à l'État de réaliser la justice distributive de l'impôt mo- bilier, il a un intérêt tout spécial à ce que l'assiette de cette contribution soit établie régu- lièrement et ne puisse être contestée. C'est, en effet, sur cette base, révisée tous les ans d'après les fluctuations des loyers, et formant ainsi une assiette permanente de péréquation, qu'il est possible de régler avec certitude les droits proportionnels de patente, et de fixer, sans frais et en toute assurance, la base de la taxe de propriété bâtie lors de sa révision dé- cennale.

Sans doute, le contrôleur n'a pas voix déli- bérative au sein de la commission de réparti- tion, et celle-ci a la faculté de ne tenir aucun compte de ses observations. Son rôle, dans les délibérations, étant purement consultatif, ne lui donne le droit ni de modifier, ni de réfor- mer les décisions les moins justifiées. Mais il n'est pas désarmé pour cela ; le droit de re- cours au préfet lui est toujours ouvert. Le pré- fet, il est vrai, n'est pas le juge du conflit, mais il peut faire procéder à la révision de la déci- sion des répartiteurs par deux experts nom- més l'un par lui, l'autre par le maire de la commune. Le droit des contribuables intéres- sés demeure réservé en tout état de cause.

Ces dispositions, si harmoniques dans leur diversité, convergent toutes vers un seul but : la péréquation permanente de l'impôt mobilier, tenue à jour, tous les ans, au moyen de sim- ples états, tant des mutations que des diminu- tions ou augmentations de loyer, fournis d'après la révision des valeurs locatives imposa- bles, opérée par les répartiteurs.

Comment se fait-il que le directeur général des contributions directes ait pu affirmer dans la séance de la Chambre des députés du 40 juillet 1893, que dans presque toutes les com- munes rurales, les répartiteurs, au lieu de répartir la contribution mobilière d'après la valeur locative de chaque habitant, font de l'impôt sur le revenu sans le savoir, en tenant compte, pour l'assiette de cette contri- bution, des facultés présumées des contribu- bles.

S'il en est ainsi, comme la répartition du contingent départemental, par le Conseil géné- ral, est basée sur ce même travail des répar- titeurs, le Conseil général, à son tour, ferait de l'impôt sur le revenu sans le vouloir. Il sacrifierait en même temps, à son insu, le contribuable de la campagne à celui de la ville.

Pour réagir sur un état de choses aussi pré- judiciaire à ses intérêts, le contribuable rural

a tout d'abord le droit de recours par la voie contentieuse. C'est un moyen bien insuffisant, puisque les réclamations collectives ne sont pas recevables. Peut-être est-ce de la part du législateur une lacune volontaire, fondée sur le fait que, dans chaque citoyen, il y a deux personnalités : le citoyen *politique*, dont les mandataires élus votent l'impôt et en font la répartition ; le citoyen *contribuable* qui en doit sa quote part. S'il incombe au contribu- able de poursuivre la réparation des erreurs individuelles, c'est plutôt au politique, et sur- tout à ses mandataires élus, qu'il appartient d'aviser aux mesures les plus efficaces pour obtenir le redressement des erreurs collec- tives. Il semble que, dans ce dernier cas, le moyen le plus simple et le plus expéditif se- rait le recours à l'autorité administrative com- pétente ; puisque, pour faire cesser tous les abus, il lui suffirait de rappeler à tous les in- téressés, aux divers degrés de la hiérarchie, les devoirs que la loi leur impose.

MARCESCHE.

REVUE HEBDOMADAIRE

15 septembre 1894.

On a réagi un peu à la fin de la se- maine et c'est bien naturel. La voix de la sagesse s'est fait entendre et les meneurs du mouvement ont bien fait de s'arrêter. Vouloir pousser trop loin les cours aurait pu tout compromettre.

Donc on a réalisé un peu, mais il ne nous paraît pas que le mouvement soit terminé.

Le 3 0/0 est à 104.25, le 3 1/2 à 109.07.

Le Crédit Foncier est revenu à 925 après 933.75. Les obligations foncières et commu- nales sont toujours très fermes.

La Société Générale dont les résultats béné- ficiaires sont satisfaisants a progressé cette semaine à 470. Le Comptoir national d'Es- compte qui tous les jours prend un nouveau développement s'inscrit en hausse à 542.50.

Le Crédit Lyonnais reste ferme de 768.75 à 772.50.

La Banque des Pays-Autrichiens sur laquelle nous avons attiré l'attention a encore progressé à 558.75.

Nos grands chemins avec de bonnes ten- dances sont calmes depuis quelques jours. Nous avions bien prévu que la campagne de baisse entreprise contre ces titres aurait une fin.

Le Suez est à 2,950. La hausse des rentes lui profite.

L'Italien a encore été très brillant cette se- maine bien que ne restant pas aux plus hauts cours.

L'Extérieure est toujours très favorisée par la spéculation et finit à 70 3/8. On dit que ce fonds n'a pas encore dit son dernier mot.

Le Hongrois a dépassé le pair, suivant le courant. Ce fonds est recherché par l'épargne.

Le Turc 4 0/0 sur lequel on a détaché un coupon de 0,50 se retrouve à 26.15. Bien que la situation financière de la Turquie s'améliore beaucoup, les cours nous paraissent un peu exagérés.

En Banque, le marché des valeurs de mine est plus ferme. La Langlaagte sur laquelle on a détaché un coupon est à 115.62 1/2.

Marché suivi sur la Mossatodés. Comme nous l'avons dit, il y a beaucoup à faire dans les territoires concédés à cette compagnie. On a déjà du reste commencé l'exploitation com- merciale.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

TRIBUNAUX

9^e CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE PARIS

Charretiers et cyclistes

Depuis longtemps les cyclistes attendaient le jugement que vient de rendre M. Bidault de l'Isle, président de la neuvième chambre cor- rectionnelle, contre un charretier ennemi du vélo. Voici les faits :

Lundi dernier, sur la route de Villemomble, Roussard conduisait un lourd fardier attelé de trois chevaux quand il vit venir à lui trois cyclistes. Avec une malice brutale, il mit aussitôt son attelage en travers de la route, se réjouissant à l'avance des chutes que cette manœuvre inattendue allait occasionner.

Le premier des cyclistes, M. Féline, eut le temps de descendre de machine avant de venir biter dans les roues du fardier ; il prit aussi le temps d'invectiver congrûment le stupide farceur, qui riposta par des coups de poing.

Il aurait peut-être eu le dessus ; mais, hélas ! le commissaire de police de Villemomble lui

même mit fin à la lutte. Témoin de toute la scène, il est venu la raconter au tribunal qui a condamné le charretier à six mois de prison.

Pour les chasseurs

Le tribunal d'Evreux vient de confirmer la solution d'un point de droit soulevé très sou- vent en matière de chasse dans les pays où les propriétés sont morcelées.

Il a décidé que le gibier appartient au chas- seur qui l'a blessé assez grièvement pour qu'il ne puisse échapper à la poursuite des chiens, « alors même qu'il aurait encore fourni une certaine course et ne serait tombé pour ne plus se relever qu'après avoir été de nouveau blessé par un second chasseur ».

Espérons que ce jugement mettra fin, une fois pour toutes, à toutes les contestations qui ont lieu chaque année à ce sujet.

FAITS DIVERS

ÉTAT CIVIL NÈGRE

On sait que les nègres, aux Etats-Unis, eu- rent la singulière manie, au moment de leur libération, de se donner des noms célèbres. Cette manie a des conséquences d'un haut co- mique.

Dans un journal du Kentucky qui nous tombe par hasard sous les yeux, nous lisons ce qui suit :

« Benjamin Franklin a été condamné, hier, à un dollar d'amende pour vol de poules ;

» Martin Luther a été trouvé pendu hier matin ;

» Napoléon Bonaparte a été condamné à dix jours de prison pour avoir volé un lièvre. »

A l'école primaire :

— Elève Lacruche, comment appelle-t-on le résultat de la soustraction ?

— ?

— Voyons... je suppose que vous avez trois poires ; vous en mangez deux ; la troisième... comment l'appellerez-vous ?

— Je la mangerai sans la peler, comme les deux autres.

Lili n'a pas été sage, aussi est-elle répriman- dée par son aïeule maternelle qui veut lui faire demander pardon. Lili résiste.

— Eh bien ! si tu ne veux pas, je vais appe- ler le diable qui va t'emporter.

— Oh ! j'ai pas peur, je sais bien qui vien- dra pas ! Papa dit tous les jours, en parlant de toi, que le diable t'emporte, et cependant t'es toujours là, grand'mère.

MARCHÉS

BEAUFORT, 12 septembre

Froment, double-décal., 2 80. — Seigle, 2 fr. — Avoine, 1 60. — Pommes de terre, 1 fr. — Foin, la charretée, 40 fr. — Paille, 35 fr. — Farines, 27 50 — Beurre (le 4/2 kil.), 4 fr. — Poulets (la couple), 6 fr. — Oies, 10 fr. — Canards, 5 fr. — Œufs (la douz.), 4 fr. — Vin rouge, la barrique, 70 fr. — Vin blanc, 110 fr.

ANGERS, 15 septembre

Froment, 1^{re} qté, le décalitre, 4 35. — Nou- veau, 4 15. — Seigle, » 90. — Orge, 1 fr. — Avoine grosse, 4 fr. — Pommes de terre nouv., » 45. — Foin, les 100 kil., 6 90. — Paille, 4 50. — Fa- rines, les 100 kil., 27 fr. — Beurre, le kil., 2 20. — Poulets, la couple, 4 50. — Œufs, la douz., » 85. — Bœuf, le kilo, 1 50. — Vache, 4 40. — Veau, 2 fr. — Mouton, 2 40.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du
15 septembre 1894

PORTRAITS : Monsieur le duc d'Orléans.
ANGLÈTERRE : Stowe-House : La chambre mortuaire de M. le Comte de Paris. — Weybridge : Vue du village. — Vue extérieure de la Chapelle catholique, lieu de sépulture provisoire de M. le Comte de Paris. — Vue intérieure de la Chapelle où ont eu lieu ses funérailles.

DÉPARTEMENTS : Eure-et-Loir : La Chapelle royale de Dreux, sépulture de la famille d'Orléans. — Tombeau du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie. — Les caveaux.

BEAUX-ARTS : Tableau de M. Gabrielle Ferrier : Des fu- meurs de kiff.

ARMÉE : Les grandes manœuvres.

En supplément : *Rédemption*, roman de M. G. Lenôtre, illustrations de M. P. Vidal.

Le numéro : 50 centimes

Le Gérant, L. DELAUNAY.

(1) Voir l'Echo Saumurois du 12 septembre.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Marmande, 43 degrés. **1.50** le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — **1.75** — —
Armagnac, 50 — **2.00** — —

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON
AVEC JARDIN
 Rue Beaurepaire, n° 19, occupée par M^{me} veuve GUÉRIN.
 Remise et écurie à la volonté du locataire.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine
Remise et Ecurie
 Avec Jardin et grandes servitudes, occupées par M. Emile LEROUX, ancien notaire.
 S'adresser à M^{me} ROGERON, rue d'Alsace, n° 7.

A VENDRE
Carriole anglaise
 S'adresser 85, rue d'Orléans, chez M. E. THIFFOINE.

Bouteilles Champenoises
A VENDRE
 S'adresser au Mess de MM. les Officiers.

PENSION DE JEUNES FILLES
 Cours et Leçons particulières
M^{lle} BONIFAS
 8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

UN CAISSIER comptable muni des meilleures références désire trouver un emploi de quelques heures par jour.
 S'adresser au bureau du journal.

Petites Vaches Bretonnes
CHEVAUX
 De lurre et de camion
 Excellents Fromages St-Fiacre - 48 Médailles
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Vieux Journaux
 S'adresser au bureau du journal.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un *petit clerc*.

ON DEMANDE APPRENTI PATISSIER
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon jardinier et connaissant bien la taille des arbres pour le 1^{er} octobre prochain.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un gargon pour faire les courses.
 S'adresser pharmacie NORMANDISE.

ÉPICERIE PARISIENNE
 33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles. 90 et 1 50	Crème foie gras truffée, 75, 1 10, 2 25
Confit d'oie, de dinde ou de canard. 1 30	Pâtés foie gras truffés, 95, 1 90 à 4 50
Poulet à la gelée. 1 90 à 4 90	Mauviettes au foie gras, 2 25 et 3 25
Tripes mode de Caen. 75, 1 20 et 2 25	Andouillettes truffées, 1 20
Tête de veau. 95, 1 50 et 2 90	Saucisses Rossini, 1 20
Conserves à réchaud (toutes les sortes).	SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.

Fromages en boîtes : Pont-Lévêque, Camembert et Fin de siècle
Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
 BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
 SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie

ÉPICERIE NOUVELLE
 38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes
 Boîtes marraines satins et peluches
 Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance
 Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

Imprimerie P. GODET

ALMANACH 1895

AVIS

Les personnes qui auraient des **CHANGEMENTS D'ADRESSE** ou des **MODIFICATIONS** à apporter ainsi que des **INSERTIONS-RÉCLAMES** à faire dans l'**Almanach 1895**, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS
 56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4°
 Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
 SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS
 Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	S. dir. soir	Expr. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Semi dir. soir	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55	8 30	11 25	Bordeaux			5 40		7 05		3 35		
Chartres	6	9 34	10 18	2 48	11 24	9 41	10 12	1 33		Saintes	9 2		9 47		9 47		7 15		
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54	11 22	2 57	Niort	6 15	5 15	10 42	1 35	1 05	2 36	5 7	10 12	11 26
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2	6 37	1 58	12 32	1 07	4 53	Thouars	7 01	9 35	12 38	2 23	2 05	5 40	10 35	11 53	8 32
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10			1 30	5 26	Montreuil (départ)	7 17	9 59		2 37	6 1				9 28
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40			1 50	5 56	Brézé-Saint-Cyr	7 24	10 11		2 44	6 9				9 36
Linières-Bouton	11 29		3 19	7 49					6 06	Château-Varrains	7 29	10 16		2 49	6 14				9 41
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8				6 16	Nantilly (arrivée)	7 40	10 23		3 01	6 26				9 41
Blou	10 12	11 52		3 43	8 10				6 26	SAUMUR (État) ar.	7 40	10 23		3 01	6 26				9 53
Vivv	10 27	12	1 30	3 51	8 17				6 33	Nantilly (départ)	7 20	10 50		2 40	6 5				soir
SAUMUR (Orl) ar.	10 16	12 13	1 40	4 04	8 29	3 05	1 49	2 22	6 44	Nantilly (départ)	7 30	11		2 50	6 16				
(départ)	12 18	1 47	4 18	8 34	3 10	1 55	2 32	6 54		SAUMUR (Orl) ar.	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17	
Nantilly (arrivée)	Mixte matin	12 26	4 26	8 41				7 01		(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29	
SAUMUR (État) ar.	12 37		4 39	8 52				7 12		Vivv	7 56	11 33		3 18					
(départ)	8 31	12 20	4 15	8 32				6 50		Blou	8 4	11 41		3 26		6 52			
Nantilly (départ)	8 38	12 27	4 27	8 43				7 3		Vernantes	8 15	11 52		3 40		7 6			
Château-Varrains	8 47	12 33	4 33	8 49				7 9		Linières-Bouton	8 26	12 03		3 51		7 20			
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42	4 40	8 56				7 16		Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05		7 34	11 44		
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3 9 18		2 20	3 05	7 40		Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 37		8 7	12 4		
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52 10 14	3 58	2 50	3 24	8 25		Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 54	
Niort			4 39	8 52 12 25	5 42	4 44	11 41			Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32	
Saintes			6 42	12 04	7 19	6 45	12 23			Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44	
Bordeaux			10 25	4 22	9 49		4 56			Paris	3 25	7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 15		

a. Ce train n'a lieu que jusqu'au 2 octobre.
 NOTA. — Tous les lundis un train part de Saumur Etat à 6 h. 5 du matin pour Doué-la-Fontaine.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 45	11 16	5 44	Chinon	7 36	4 35	9 15
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 5	4 58	9 57
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	Saumur (arr)	8 27	7 16	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 45	1 1	4 25	Bourgueil	7 55	12	6 30
Port-Boulet	8 44	1 30	5 6	Port-Boulet	8 5	12 20	6 40
Bourgueil	8 54	1 40	5 16	Saumur	8 27	12 57	7 16

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	Angers	4 40	6 50	7 20	12	6 15	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34	
(départ)	6 50	9 27	4 5	5 8	le Vaudelhay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	
le Vaudelhay	7 2	9 39	4 30	5 19	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	(départ)	7 35		1 31	2 21	9 22	
Doué	7 24	9 58	5 45	5 38	Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13	
Martigné	7 44	10 20	6 38	5 58	Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44	
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20	Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 20	12	6 15	Paris	4 40	6 50	7 20	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	Chartres	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	Niort	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34	Thouars	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
le Vaudelhay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	Montreuil (ar.)	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	(départ)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(départ)	7 35		1 31	2 21	9 22	Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13	Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44	Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8						

LA FLECHE A SAUMUR

STATIONS	matin	matin	soir	STATIONS	matin	soir	soir
La Flèche	7 05	10 35	4 4	Saumur	5 30	1 43	7 30
Clefs	7 19	10 56	4 19	Vivv	5 42	1 58	7 42
Baugé	7 35	11 23	4 36	Longué	5 53	2 20	7 51
Chartrené	7 42		4 43	Les Hayes	6		8 1
Jumelles	7 49	11 42	4 50	Jumelles	6 5	2 41	8 6
Les Hayes	7 53		4 54	Chartrené	6 11		8 12
Longué	8 1	12 1	5 4	Baugé	6 21	3 11	8 23
Vivv	8 12	12 24	5 17	Clefs	6 37	3 41	8 39
Saumur	8 23	12 39	5 29	La Flèche	6 50	3 35	8 51

Les jours de Foires de Baugé un train part de Saumur à 9 h. 10.